Ordonnance de l'OVF instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de la fièvre aphteuse apparue en Bulgarie

Modification du 6 juillet 2011

L'Office vétérinaire fédéral (OVF)
arrête:

I

L'ordonnance de l'OVF du 27 janvier 2011 instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de la fièvre aphteuse apparue en Bulgarie[1] est modifiée comme suit:

Art. 3, let. c

Les biongulés en provenance de Bulgarie ne peuvent être importés que:

c. s'ils sont accompagnés du certificat vétérinaire requis portant la mention supplémentaire suivante: «Animaux / biongulés vivants conformes à la décision 2011/44/UE de la Commission du 19 janvier 2011 relative à certaines mesures de protection contre la fièvre aphteuse en Bulgarie»[2].

II

Les annexes 1 et 2 sont modifiées conformément au texte ci-joint.

III

La présente modification entre en vigueur le 7 juillet 2011 à 0 heure.[3]

6 juillet 2011

Office vétérinaire fédéral:

Hans Wyss

1 RS **916.443.103**
2 JO L 19 du 22.1.2011, p. 20; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2011/388/UE, JO L 173 du 1.7.2011, p. 10.
3 La présente modification a été publiée le 6 juillet 2011 selon la procédure extraordinaire (art. 7, al. 3, LPubl; RS **170.512**).

Annexe 1
(Art. 1 à 3 et 5)

Zones à haut risque

Les zones suivantes de la région de Bourgas en Bulgarie ont été définies zones à haut risque:

1. les villes de Malko Tarnovo et Tsarevo;
2. la partie de la ville de Sredets au sud:
   a. du point où la route locale venant de Gabar (ville de Sozopol) et menant à Drachevo (ville de Sredets) atteint la limite administrative de la ville de Sredets (localisation: 42° 18′ 19,82″N/27° 17′ 12,11″E),
   b. de la route locale partant du point décrit sous a) menant à Drachevo, du village de Drachevo et, ensuite, de la route menant du nord de Drachevo à la jonction des routes nationales n° 79 et n° 53 à l'est de la ville de Sredets,
   c. de la route nationale n° 53 au départ de la jonction décrite à la let. b) jusqu'à sa jonction avec la route locale menant à Belila, formant les quartiers nord de Sredets,
   d. de la route locale au départ de sa jonction avec la route nationale n°53 à Sredets décrite à la let. c), allant vers l'ouest jusqu'au village de Belila et menant au pont de cette route sur la rivière Sredetska à l'ouest du village de Prohod, y compris ce village,
   e. de la rivière Sredetska, à partir de son intersection avec la route locale menant de Prohod à Bistrets, jusqu'au point où cette partie de la rivière qui mène au village d'Oman (ville de Bolyarovo) atteint la limite de la ville de Bolyarovo (localisation: 42° 16′ 57, 78″N/26° 57′ 33,54″E).

Annexe 2
(Art. 1, 3 et 5)

Zones à faible risque

Les régions suivantes de Bulgarie ont été définies zones à faible risque:

I. Dans la région de Bourgas:

1. les villes de Sozopol et Primorsko;
2. la partie de la ville de Sredets au nord:
   a. du point où la route locale venant de Gabar (ville de Sozopol) et menant à Drachevo (ville de Sredets) atteint la limite administrative de la ville de Sredets (localisation: 42° 18′ 19,82″N/27° 17′ 12,11″E),
   b. de la route locale partant du point décrit sous a) menant à Drachevo, du village de Drachevo et, ensuite, de la route menant du nord de Drachevo à la jonction des routes nationales n° 79 et n° 53 à l'est de la ville de Sredets,
   c. de la route nationale n° 53 au départ de la jonction décrite au point b) jusqu'à sa jonction avec la route locale menant à Belila, formant les quartiers nord de Sredets,
   d. de la route locale au départ de sa jonction avec la route nationale n° 53 à Sredets décrite au point c), allant vers l'ouest jusqu'au village de Belila et menant au pont de cette route sur la rivière Sredetska à l'ouest du village de Prohod, y compris ce village,
   e. de la rivière Sredetska, de son intersection avec la route locale menant de Prohod à Bistrets, jusqu'au point où cette partie de la rivière qui mène au village d'Oman (ville de Bolyarovo) atteint la limite de la ville de Bolyarovo (localisation: 42° 16′ 57,78″N/26° 57′ 33,54″E).

II. Dans la région de Yambol:

1. la partie de la ville de Straldzha au sud de la route nationale n° 53;
2. la ville de Boyarovo.